

BULLETIN MUNICIPAL SAINT PIERRE D'EXIDEUIL

Juillet 2021



CONTENUS



PAGE 3

EDITO

PAGES 4-5

CLIN D'OEIL

PAGE 6

NOS PRODUCTEURS LOCAUX

PAGES 7-10

INFORMATIONS

PAGE 11

NOS ASSOCIATIONS

PAGES 12-14

NOS ÉCOLES

PAGE 14

ETAT CIVIL

PAGES 15-16

RETOUR SUR LES ÉLECTIONS



LE MOT DU MAIRE

C'est avec plaisir que nous nous retrouvons en ce début de 2^e semestre après des mois de confinement, nous voilà enfin en semi-liberté. Ce qui ne veut pas dire que tout est permis car cette pandémie qui nous affecte depuis quelques mois n'est peut-être pas finie. Restons vigilants durant ces vacances si nous voulons retrouver la vie d'avant à partir de septembre et notamment les moments conviviaux, familiaux et associatifs qui nous unissaient.

Nous venons de subir de nombreuses intempéries, de grosses averses que nous n'avions pas l'habitude d'avoir. La configuration de certains terrains ne permet pas d'éviter le désagrément pour les propriétaires ou locataires de voir leur bien souillés. Je suis bien malheureusement impuissant face à ces inondations que certains subissent. Si 20 mm d'eau tombent en une heure il n'y a pas de soucis, il n'en est pas de même lorsque nous avons 20 mm en 15 minutes. Il est très difficile de détourner les eaux de pluie, chacun de nous doit gérer celle-ci au mieux sur sa parcelle dans la mesure du possible.

Les conséquences de ces pluies diluviennes fait que la végétation cette année pousse énormément et comme vous le savez nous ne pouvons plus désherber et être devant chaque maison à l'instant T. Nous essayons de faire le maximum en privilégiant les lieux de passage et nos cimetières mais cela devient compliqué ; aussi j'en appelle à la solidarité de tous pour entretenir les abords de leur propriété et remercie chaleureusement ceux qui le font déjà.

Mes remerciements vont aussi aux employés communaux qui passent les trois-quarts de leur temps à arracher l'herbe.

Restant à votre écoute, je vous souhaite à toutes et à tous bonne lecture ainsi que de bonnes vacances avec le soleil...

Jean-Marie PEIGNÉ



Quelques aménagements récents sur la Commune

CLIN D'OEIL

Tarifs locations des salles - Habitants commune

Salle des Fêtes

- ≤ 50 pers **160 €**
- 50 à 100 pers **210 €**
- ≥ 100 personnes **270 €**

Location vaisselle : **35 €** de forfait lave-vaisselle + **0,65 €** /personne

Salle du Cèdre : **90 €**

Tarifs concessions cimetière

Le prix du m2 de terrain des concessions pour inhumation reste à **25 €** pour les concessions trentenaires et à **40 €** pour les concessions cinquantenaires.

Les tarifs seront donc :

Concessions trentenaires **25 € le m2**
Concessions cinquantenaires **40 € le m2**

Columbarium : la case pour 15 ans **350 €**
Columbarium : la case pour 30 ans **550 €**

Le caveau cinéraire pour 15 ans **180 €**
Le caveau cinéraire pour 30 ans **330 €**

Jardin du souvenir : dispersion des cendres **50 €**

Jardin du souvenir : dispersion des cendres après passage en caveau ou en columbarium **GRATUIT**

Vote des taux d'impositions 2021

La recette fiscale est composée de la Taxe du Foncier Bâti, et du Foncier Non Bâti.

La compensation des recettes communales, mise en place à la suite de la suppression de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales, prend la forme d'un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçues sur le territoire de la commune.

Ce transfert s'opère en identifiant un taux communal de référence de TFPB, égal à la somme :

- Du taux départemental d'imposition de 2020 : **17.62 %**
- Du taux communal d'imposition de 2020 : **6.90 %**
- Soit un taux de référence de : **24.52 %**

Pour 2021 les taux d'imposition communaux 2020 sont reconduits, à savoir :

- Foncier Bâti incluant le taux départemental : **24.52 %**
- Foncier Non Bâti : **17.64 %**

Le produit fiscal attendu est estimé à **216 589 €**

CLIN D'OEIL

Le budget communal 2021

Fonctionnement : **1 817 302.60€**

Investissement : **1 511 228.12 €**

Fixation du coût des interventions des services techniques pour le compte de tiers ou autres

Les agents municipaux sont amenés à intervenir pour le compte de tiers ou du fait de négligence ou de manque de civisme.

Ces interventions représentent un coût pour la collectivité et peuvent perturber l'organisation des services techniques.

Il est fait le choix de facturer les interventions rendues nécessaires pour les raisons suivantes :

- de sécurité ou de salubrité,
- de déficience du propriétaire suite à mise en demeure restée sans action,
- de dégradation des biens publics.

Les prestations effectuées par la commune, ou exécutées par une entreprise sur demande de la commune, seront à la charge du tiers.

Il est donc proposé d'appliquer les tarifs suivants :

Coût horaire de la main d'œuvre :

Coût horaire de l'intervention (y compris main-d'œuvre, frais administratifs, matériels, etc.) : **45 € TTC**

Coût des fournitures concernant l'intervention pour le compte de tiers :

Répercussion au tiers du cout facturé TTC à la commune par le ou les fournisseurs. **Au réel**

Toute demi-heure entamée sera due.

Obtention du label « Terre de Jeux 2024 »

En 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques. Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les territoires : communes, intercommunalités, départements, régions, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, qui souhaiteraient s'engager dans l'aventure des Jeux, quels que soient leur taille ou leurs moyens.

Devenir Terre de Jeux 2024, c'est, entre autres :

- Faire vivre à tous les émotions du sport en célébrant les jeux sur notre territoire,
- Donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure des Jeux en relayant l'actualité du projet

En tant que Terre de Jeux 2024, la commune aura un accès privilégié aux outils (films, outils pédagogiques, guides pratiques), informations et événements Paris 2024.



Adhésion au plan de relance pour le numérique

Dans le cadre du plan de relance présenté par le gouvernement, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports bénéficie d'un volet dédié au numérique pour l'éducation.

La commune a commandé pour la rentrée 2021, un vidéoprojecteur interactif, un tableau blanc et 2 ordinateurs portables en complément des tablettes.

PRÉSENTATION DE NOS PRODUCTEURS LOCAUX

Les ruchers de la Lune - Florent Gatelier

Entreprise apicole familiale reprise en 2014, l'exploitation a tout d'abord débuté en 1918 avec l'installation des premières ruches sur le quartier de la Lune à Civray.

L'activité apicole s'est alors développée au cours des 4 dernières générations avec comme principale production l'atelier miel, primé lors des 3 dernières années au concours des saveurs de Nouvelle-Aquitaine notamment pour ses miels d'été produit sur notre commune.

Depuis 2015, un atelier élevage d'abeilles est venu s'ajouter à l'activité production de miel, constitué de 300 nouvelles colonies en moyenne par saison, pour suppléer aux ruches défaillantes pour la production de miel, ou destinées à la commercialisation vers d'autres apiculteurs sur le grand-ouest. Cet atelier est principalement basé sur notre commune car elle nécessite, comme d'autres activités d'élevages agricoles, un soin quotidien.

Cette saison, des interventions techniques sont réalisées afin d'assurer la transmission de techniques apicoles auprès de personnes en reconversion professionnelle et en apprentissage au sein du lycée agricole de Venours.

Un magasin de vente de miel et de produits dérivés de la ruche(gelée royale, bougies, bonbons...) ouvrira prochainement (date non précisée) au siège social de l'entreprise à La Lune de Civray.

Des animations pour les écoles de saint Pierre et Blanzay ont été faites pour sensibiliser les élèves au rôle des abeilles



Aurélien Rousseau

Installé depuis 2011, Aurélien Rousseau a repris une exploitation biologique, production céréalière et légumière. La culture de pommes de terre est la principale activité de l'exploitation. Depuis l'année 2020, il a diversifié les productions en intégrant une activité maraîchage et un magasin à la ferme.

Le magasin est ouvert le :

Mercredi de 17h à 18h30 et le samedi de 9h à 12h.

Légumes divers disponibles (salades, courgettes, tomates, pommes de terre, concombre...) .

La Bonnardelière 86400 St Pierre d'Exideuil / 0671412887

Facebook : @pommesdeterrebio



INFORMATIONS



Mai à décembre 2021 : Enquête et distribution en porte à porte

Dès 2022, les modalités de collecte des déchets changent. C'est pourquoi, il est indispensable de rencontrer l'ensemble des habitants pour les informer et leur remettre un équipement compatible avec le nouveau service et adapté à la composition de leur foyer.

A partir du 17 mai et jusqu'à la fin 2021 [date de passage dans la commune communiquée 15 jours avant], un agent du SIMER se déplacera à votre domicile pour déterminer votre dotation, vous remettre les équipements adéquats et vous expliquer les nouvelles modalités de collecte qui prendront effet au 1er janvier 2022.

En fonction de votre lieu d'habitation et de l'accessibilité des véhicules de collecte, l'agent vous remettra :

- **Soit 2 bacs individuels pucés** : un jaune pour les emballages et papiers et un noir pour les ordures ménagères
- **Soit un PASS déchet** qui vous permettra de déposer vos déchets dans les Points d'Apports Collectifs (PAC)

En cas d'absence, un avis de passage vous sera laissé vous indiquant la démarche à suivre. ATTENTION en 2022 : pas de bacs = pas de collecte



INFORMATIONS

En attendant que tout le monde soit équipé, la collecte en sacs se poursuit jusqu'au 31 décembre 2021 : ne pas sortir les bacs avant le 1er janvier 2022.

Les dates de passage dans votre commune seront communiquées 15 jours à l'avance par voie de presse, sur le site internet du SIMER www.simer86.fr, sur la page Facebook du SIMER et en mairie. En cas d'absence, un avis de passage vous sera laissé vous indiquant la démarche à effectuer pour récupérer vos bacs.

Mon service de gestion des déchets demain

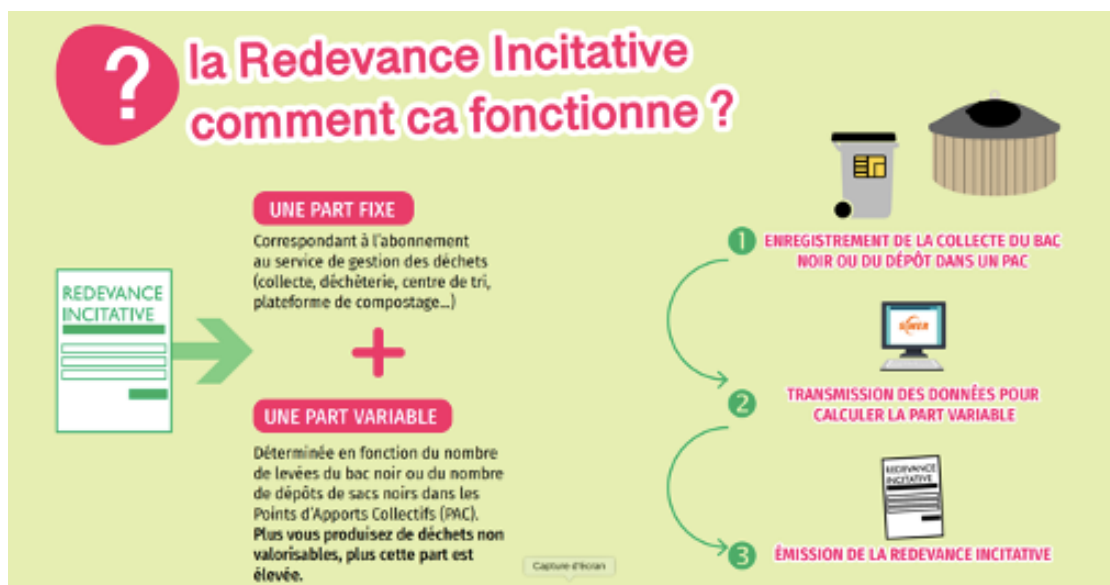
La loi de transition énergétique de 2015 et la loi anti-gaspillage de 2020 nous fixent pour objectif d'ici 2025 de diviser par deux la quantité de déchets que nous enfouissons. Pour nous inciter à atteindre cet objectif, l'État va augmenter très fortement la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) perçue sur chaque tonne enfouie.

En 2020, son montant était de 18€/ tonne, il passera progressivement d'ici 2025 à 65 €/tonne. Chaque année, 22 000 tonnes sont enfouies, le surcoût serait donc supérieur à 1 million d'euros si nous n'étions pas capables de réduire fortement notre production de déchets.

Au terme d'une étude technique et d'une consultation citoyenne, les élus du SIMER se sont prononcés pour la mise en place d'une redevance incitative sur l'ensemble du périmètre syndical. Dispositif qui a déjà fait ses preuves sur d'autres territoires en matière de réduction des déchets.

La Redevance Incitative

La Redevance Incitative est un mode de financement qui remplace l'actuelle Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Le principe est similaire à la facture d'électricité ou de gaz. Elle sera constituée d'une part fixe correspondant à l'abonnement au service de gestion des déchets et d'une part variable calculée en fonction du nombre de levées du bac noir ou du nombre de dépôts de déchets non recyclables dans les Points d'Apports Collectifs (= consommation).



Une mise en place progressive



Pour plus d'information :

Site internet du SIMER www.simer86.fr ou la page Facebook SIMER Eco-Pôle.

INFORMATIONS



De nouveaux compteurs d'électricité à Saint Pierre d'Exideuil

En cette période de déconfinement, certaines activités reprennent progressivement, dans le strict respect des consignes sanitaires. C'est le cas des activités destinées à répondre au défi de la transition énergétique, comme la modernisation de notre réseau de distribution d'électricité. Cette modernisation passe notamment par l'installation de nouveaux compteurs d'électricité Linky à Saint Pierre d'Exideuil.

L'opération de remplacement des compteurs actuels, pour laquelle SRD est missionnée, est prévue dans les prochaines semaines. Elle vous permettra d'accéder à de nouveaux services : des opérations réalisées à distance (comme des dépannages, le relevé d'index de consommation), des factures établies sur la consommation réelle, une meilleure compréhension de votre consommation d'électricité pour mieux la maîtriser...

Vous recevrez un courrier d'information envoyé par SRD 30 à 45 jours avant l'installation du nouveau compteur. Sorégies Services mandatée par SRD vous contactera ensuite, au moins 25 jours avant son intervention. Leurs techniciens sont formés et habilités à remplacer les compteurs. Dans cette période particulière, l'opération de remplacement des compteurs se fera dans le respect des gestes barrières, des conditions d'hygiène et des mesures de distanciation physique prescrites par les pouvoirs publics et les autorités sanitaires.

L'installation dure en moyenne 30 minutes et ne nécessite aucuns travaux d'aménagement. L'intervention est gratuite et ne modifie pas votre contrat d'électricité.

N'hésitez pas à contacter les équipes de SRD :
par téléphone au numéro dédié LINKY

05 49 89 02 10

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h

le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

contact@linkyparsrd.fr

« Station Minimodel's »

Après une longue interruption due au Covid, la boutique de modélisme « Station Minimodel's » située au grand breuil, est à nouveau ouverte. Depuis le 19 mai dernier, Philippe Brulé peut accueillir ses clients avec les précautions d'usages bien entendu.

Restant le seul magasin spécialisé dans le modélisme de la région Poitou- Charentes, Station Minimodel's compte parmi ses clients, un grand nombre de passionnés.

Maintenant, Philippe n'a qu'une envie, reprendre le chemin des salons et lire de la joie sur le visage des jeunes découvrant un nouvel univers et l'effet « madeleine de Proust » des moins jeunes .

Nous souhaitons, bonne continuation à Philippe.

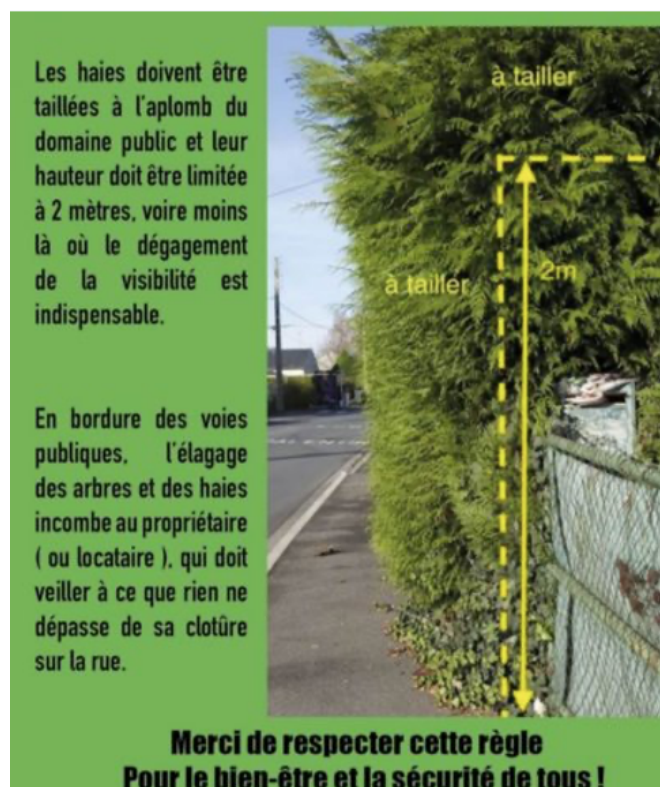
Station Minimodel's Philippe BRULE 107 le Grand Breuil 86400 Saint Pierre d'Exideuil 0678370103



INFORMATIONS

Elagage des arbres

Vos plantations empiètent sur le domaine public L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique. Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière). au dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. la responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique. La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Chaque préfet peut dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.



- Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)
- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

Comité des fêtes

Exceptionnellement, cette année 2021, la fête annuelle du 1er Week end d'août est avancée au **samedi 24 juillet 2021**. Lors de cette journée, nous organiserons un vide grenier de 7h à 18h (réservation au 06 12 11 32 14 ou 06 37 49 27 66 ; 2 € le mètre linéaire) **A 22h45** sera tiré un méga feu d'artifice par la société Pyro Concept. Buffet. Buvette suivant les directives préfectorales. En souhaitant de vous retrouver très nombreux pour ce rendez-vous.

Les amis de St Pierre

Suite à l'AG des Amis de St Pierre, une élection de bureau a eu lieu le lundi 21 juin 2021. Voici la nouvelle composition du bureau :

Présidente : Marylène BIARNAIS

Vice-président : Joël FRANCE

Trésorier : Gilles OULIER

Trésorier adjoint : Daniel CHAUVET

Secrétaire : Martine TINGAUD

Secrétaire adjoint : Bernard SAUVAGE

Atelier pêche /nature

Les ateliers pêche /nature de Couhé, Gençay et Civray ont concrétisé cette année leur regroupement, sous la dénomination d'APN du civraisien en Poitou.

Au delà d'une mutualisation de moyens cette alliance a permis une véritable redynamisation de ces ateliers, avec une recrudescence des effectifs de jeunes pêcheurs, mais également de parents qui participent régulièrement aux séances du samedi matin.

En officialisant cette entente auprès de la fédération de pêche de la Vienne l'APN bénéficie du soutien de celle-ci, par le prêt de matériel adapté, et la mise à disposition d'encadrants qualifiés, qui n'hésitent pas à livrer leurs secrets aux jeunes.

Bref à l'heure où certains mariages se passent dans la douleur, il est heureux de constater que d'autres engendrent une dynamique basée sur le plaisir et la convivialité.

Souhaitons donc longue vie à cet APN, autour de la passion de la pêche où les participants actuels se feront une joie de vous accueillir.

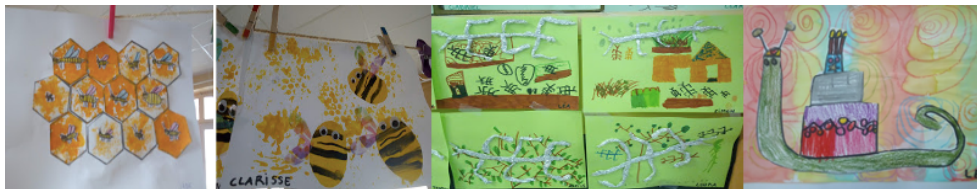


LES ÉCOLES DU RPI

École de Saint Pierre d'Exideuil

PETITES BÊTES DU JARDIN

En classe maternelle, à Saint Pierre d'Exideuil, les enfants ont appris à observer les petites bêtes du jardin en prenant soin des différents élevages de la classe: escargots, gendarmes, phasmes, coccinelles... Ils ont également eu la chance de découvrir la vie des abeilles grâce à la venue de monsieur Gatelier, apiculteur qui a apporté une ruche pédagogique et son matériel.



DEMASQUEZ NOS SOURIRES !

Depuis le 2 novembre, le protocole sanitaire impose le port du masque à nos élèves à partir du CP. Lassées de ne plus voir les sourires de nos élèves, nous avons décidé de tous les photographier à l'extérieur, sans masque et de réaliser cette exposition le long du grillage de l'école ! De beaux sourires démasqués à identifier ! Les familles et les habitants du village ont beaucoup apprécié et ont joué le jeu de l'identification



TOUS A VELO

A l'école de Saint Pierre d'Exideuil, tous les élèves de la TPS au CE1 ont fait un cycle vélo Dans la cour de l'école et sur le parking de la salle des fêtes, différents parcours étaient installés. Les plus petits ont appris à faire du vélo sans roulettes. Les plus grands ont appris à gérer leur vitesse, freiner avec précision, contourner un obstacle et ont beaucoup progressé en maniabilité. Bravo !



École de Saint Saviol

Cette année placée sous le signe d'un protocole sanitaire contraignant nous a tout de même permis de mener à bien différents projets.

Le travail sur les animaux en arts visuels a donné de superbes productions exposées dans les couloir.

- travail sur Miro avec des animaux imaginaires
- production plastique autour du coquelicot
- exposition de dessins d'oiseaux .
- travail en arts plastiques autour du haricot magique
- production en volume

Les enfants ont jardiné en mars-avril. Ils ont spontanément apporté beaucoup de graines.

Malheureusement le temps n'a pas été clément, mais ils ont quand même pu déguster quelques productions. Le jardin s'est transformé petit à petit en jachère fleurie, très agréable à regarder et qui permet de nourrir de nombreux insectes trouvant refuge dans l'hôtel à insectes.

Un projet autour des contes a permis d'aborder plusieurs notions : plantation, cycle de la vie de la plante, instruments de musique (harpe), travail autour du langage et des mathématiques, travail sur la représentation de l'ogre.

Un travail sur les pompiers et sur la prévention des dangers domestiques avec lecture d'albums, jeux de société a pu être réalisé

Activités sportives.

La proximité du City Stade est un atout pour la pratique sportive

Nous avons mis en place un cycle « rouler » pour les élèves de classe maternelle avec l'apprentissage dans la cour de récréation, avec un circuit à suivre, garder une trajectoire, faire attention aux autres, et acquérir progressivement l'équilibre.

Les élèves de CE2 ont bénéficié d'un cycle natation à la piscine Oda de Civray.

Lien avec les familles:

Une rencontre de toutes les familles a eu lieu pour faire le bilan du semestre pour la classe maternelle

Les nouvelles familles, ne connaissant pas l'école, sont venues la découvrir pour la future classe de GS-CP(semaine du 28 juin au 2 juillet)



École de Saint Macoux

Une fin d'année à Saint-Macoux...

Les étapes progressives de déconfinement et l'allègement du protocole sanitaire nous ont permis de vivre une fin d'année scolaire presque normale : les sorties ont pu reprendre, les projets menés à terme ... En voici en images, quelques exemples.

A venir encore la randonnée pédestre le 2 juillet.

Les 5 et 6 juillet des Olympiades interclasses : 2 jours d'épreuves sportives et culturelles pour finir l'année ensemble.

Nous nous tournons aussi vers l'avenir avec la visite de l'école par les futurs élèves (29 juin).

Bonnes vacances et merci à nos élèves pour la belle année passée à leurs côtés, ils ont grandi mais nous ont fait grandir aussi.



ETAT CIVIL

ARRÊTÉ AU 29/06/2021



Naissance

Ambre Bonin le 22/12/2020

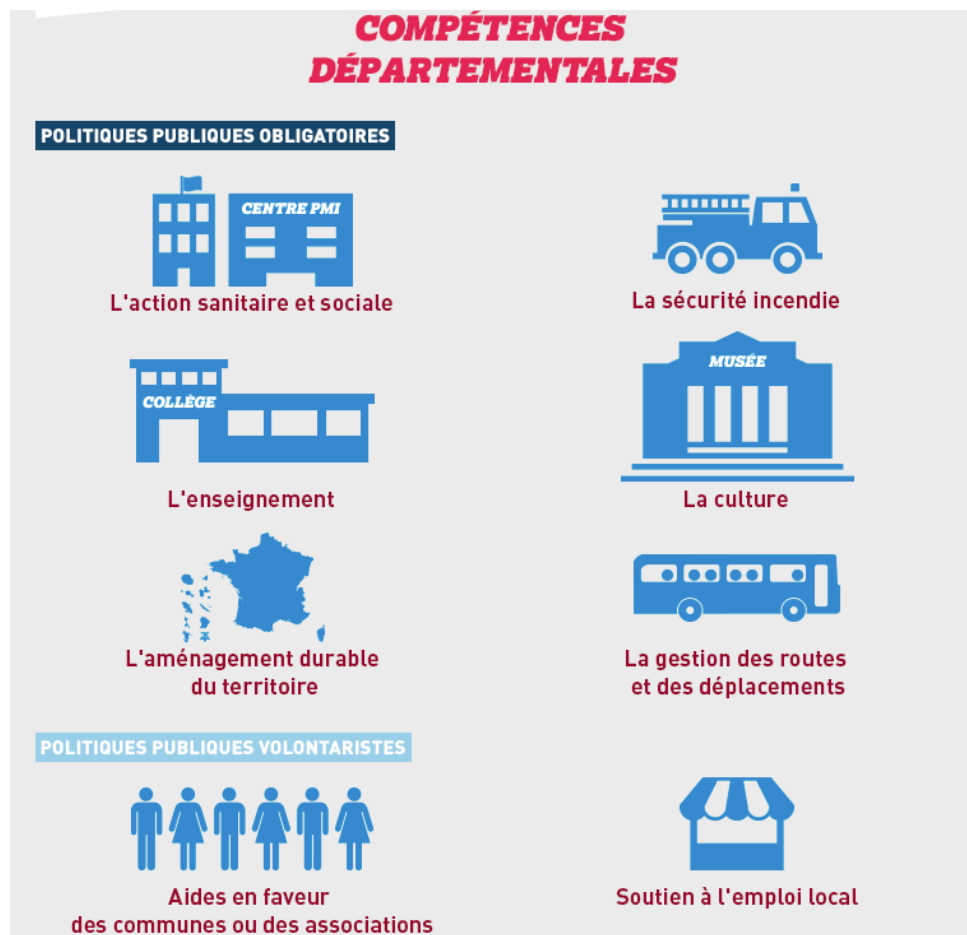


DÉCÉS

Michel Durpaix le 21/12/2020

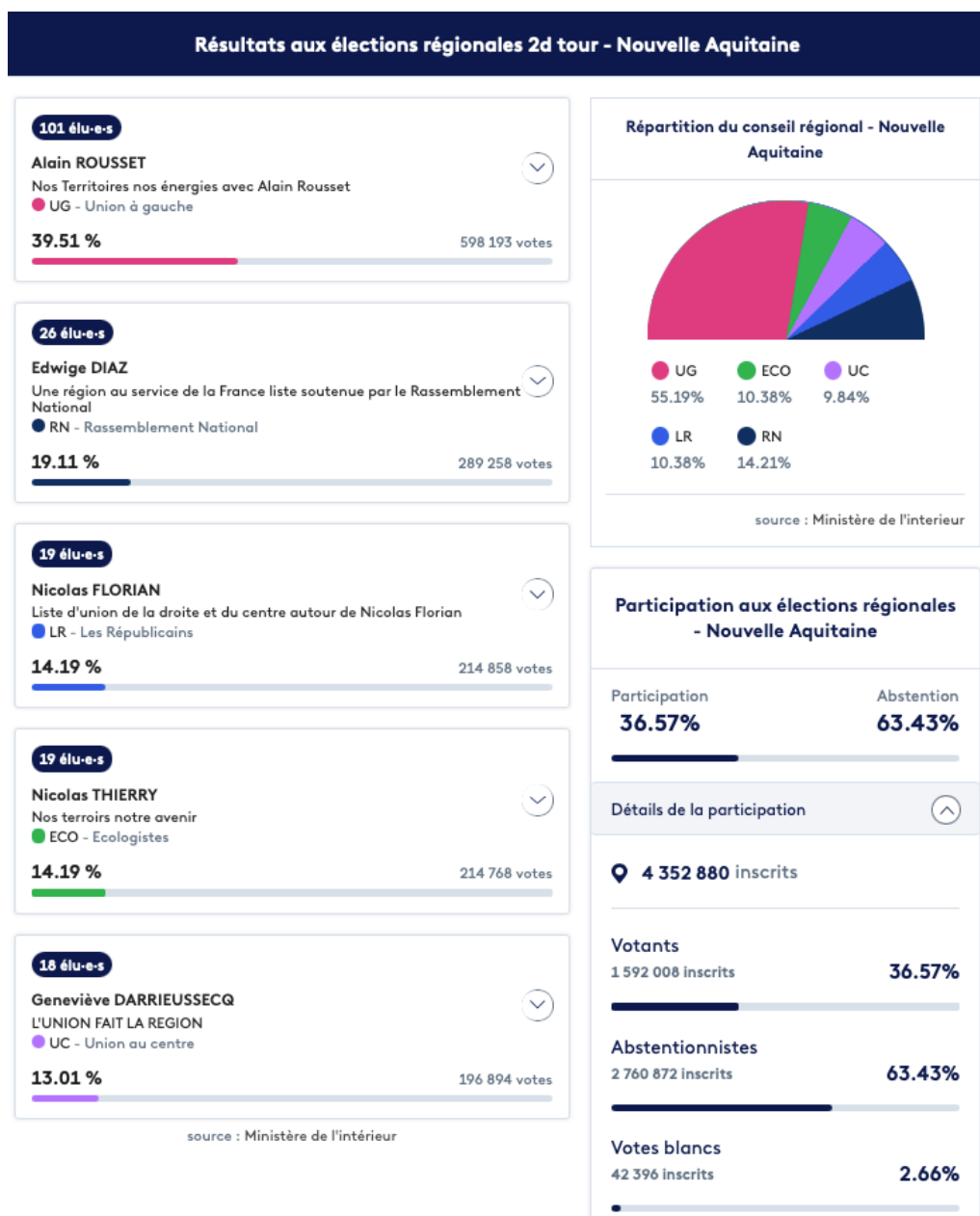
RETOUR SUR LES ÉLECTIONS

Les élections Départementales



RETOUR SUR LES ÉLECTIONS

Les élections Régionales



Mairie de Saint Pierre d'Exideuil

05 49 87 03 96

contact@saintpierredexideuil.fr



@StPierreDexideuil

Heures d'ouverture au public :

**09H00 à 12H00 du lundi au Vendredi
et de 14H00 à 17H30 le mardi, jeudi et vendredi**